



**ACADÉMIE
DE TOULOUSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Reprise progressive dans les établissements du 2nd degré

Mai-juin 2020

Éléments pédagogiques et éducatifs

Ces recommandations ont été élaborées par les corps d'inspection IA-IPR et IEN ET-EG et par des chefs d'établissement de l'académie de Toulouse dans le cadre d'un groupe de travail académique.

Table des matières

Préambule.....	2
Recommandations pour le collège et le lycée général et technologique	3
Élèves en présentiel	3
Dans l'établissement, hors la classe	4
Concernant les élèves qui poursuivront les apprentissages à distance	4
Liens utiles	4
Recommandations pour les champs professionnels de SEGPA.....	5
Recommandations pour le lycée professionnel	6
Élèves en présentiel	6
Dans l'établissement, hors du groupe classe	7
Articulation « présentiel/distanciel »	8
Concernant les élèves qui poursuivront les apprentissages à distance	9
Exemple possible d'articulation présentiel/distanciel en lycée professionnel	9
Exemple d'outil d'aide à la réflexion pédagogique en lycée professionnel	12

Préambule

Les recommandations pédagogiques figurant ci-dessous, qui viennent en complément des éléments de cadrage national, notamment la circulaire du 4 mai 2020 relative à la réouverture des écoles et des établissements scolaires (<https://www.education.gouv.fr/bo/20/Hebdo19/MENE2011220C.html>), ont vocation à contribuer à lutter contre l'aggravation des inégalités sociales générées par certaines situations individuelles et familiales. Elles pourront apporter des éléments de cadrage utilisables par les équipes pédagogiques.

Dans les conditions actuelles, aucun modèle d'organisation « universel » ne saurait être parfaitement adapté. Les précautions sanitaires présideront aux choix organisationnels des établissements, et modifierons de ce fait les démarches pédagogiques.

Tous les professeurs, qu'ils soient mobilisés en établissement ou hors établissement, trouveront dans la concertation des possibilités pour répondre aux enjeux de cohérence et de tenir deux objectifs principaux : harmoniser les contenus et les démarches et faciliter l'articulation entre enseignement présentiel et enseignement à distance.

Cette réflexion prendra en compte les différentes modalités de travail, le présentiel et le distanciel sous toutes leurs formes. Les travaux menés en classe avec les élèves présents pourront mieux associer les élèves restés à domicile.

Des recommandations spécifiques plus détaillées seront apportées aux équipes par type d'établissement (collège, LGT, LP) et mises en ligne sur le portail pédagogique académique (<https://disciplines.ac-toulouse.fr/continuite-pedagogique-covid-19>).

Les corps d'inspection se tiennent à la disposition des équipes pour les accompagner. Ils peuvent être contactés à leur adresse académique ou par l'intermédiaire de leur secrétariat ipr@ac-toulouse.fr et ien@ac-toulouse.fr.

Le réseau de l'innovation, composé de professeurs « accompagnateurs CARDIE », peut également apporter un retour constructif sur les projets et pratiques innovants : cardie@ac-toulouse.fr

Recommandations pour le collège et le lycée général et technologique

Élèves en présentiel

1. Les **premières séances** pourront être un **temps de reprise et de remédiation** des éléments travaillés à distance, de manière à identifier les différences d'acquis entre les élèves dont l'accessibilité au cours, l'assiduité et les difficultés d'apprentissage ont pu varier.

Il est alors possible de procéder à une **évaluation diagnostique**, non notée, qui pourra servir à identifier les connaissances et les compétences à travailler prioritairement.

2. Pour des raisons d'équité, les éléments étudiés à distance par les élèves durant la période de continuité pédagogique ne feront pas l'objet d'une évaluation sommative.

3. Compte tenu du faible nombre de séquences qui pourront être abordées d'ici la fin de l'année, le traitement des programmes doit être adapté sans chercher à « terminer » les programmes à tout prix. Ces séquences cibleront quelques éléments de programme « incontournables » dont l'acquisition est prioritaire dans la perspective de la prochaine rentrée scolaire. Les professeurs sont invités à se référer aux recommandations des fiches DGESCO (liens ci-dessous) et à celles, complémentaires, des inspecteurs de leur champ disciplinaire et de spécialité.

Dans la mesure du possible, on veillera à prendre en compte la spécificité de l'année suivante, en particulier pour les classes présentant des enjeux d'examen et d'orientation. En troisième, l'accent sera mis sur les compétences mobilisables dans les apprentissages disciplinaires et les différentes situations d'orientation auxquelles l'élève sera confronté en LGT ou LP.

4. On gagnera à **cibler les apprentissages fondamentaux** pour lesquels les élèves sont le plus en retard afin de garantir prioritairement leur acquisition.

Si cela est compatible avec l'organisation choisie par l'établissement, des **groupes de compétences** pourront être constitués de manière à différencier les contenus proposés aux élèves.

5. De manière à soutenir la motivation et l'intérêt des élèves, la mise en activité des élèves, notamment en **projet**, constitue une approche possible.

On n'hésitera pas à proposer des projets pluridisciplinaires en faisant appel à la créativité des élèves.

6. Les professeurs continuent à évaluer leurs élèves selon les modalités qu'ils fixent et dans le respect de la circulaire de reprise.

Il est conseillé de privilégier des évaluations sommatives non chiffrées.

On rappelle l'intérêt des évaluations formatives qui donnent des retours constructifs aux élèves sur leurs acquis.

Dans les classes à examen, l'évaluation de l'assiduité et de l'investissement se fera de manière explicite et avec la plus grande bienveillance.

Dans l'établissement, hors la classe

7. Durant les temps hors la classe, il est recommandé que les élèves bénéficient d'un accompagnement individualisé.

Sur ces temps d'accompagnement, les situations pédagogiques laisseront une place importante à l'autonomie de chaque élève. Ces situations pédagogiques cibleront les apprentissages et compétences fondamentaux pour les élèves les plus fragiles afin de garantir prioritairement leur acquisition.

Sur les temps d'étude, des assistants d'éducation impliqués dans des dispositifs de type « Devoirs faits » ou du tutorat pourront être mobilisés, en lien avec les professeurs des disciplines concernées. L'objectif sera d'amener les élèves vers une plus grande autonomie dans le travail personnel. Les compétences développées pendant le confinement seront valorisées et consolidées.

8. Le professeur documentaliste pourra être mobilisé, par exemple pour des séances d'éducation aux médias et à l'information, en lien avec les apprentissages en classe voire dans le cadre des projets conduits par les professeurs de disciplines. Les initiatives autour de la lecture seront encouragées et soutenues.

Concernant les élèves qui poursuivront les apprentissages à distance

9. Chaque établissement poursuivra l'organisation du temps de travail mise en œuvre en veillant à prendre en compte l'ensemble des niveaux de classe et des disciplines. Les recommandations du 24/03/2020 restent valables (lien ci-dessous).

10. On prêter une attention particulière aux élèves fragiles afin d'en éviter le décrochage : pour ces élèves, on maintiendra un suivi intensif avec notamment des prises de contact, des temps de travail et d'écoute individuels. Un travail concerté entre les enseignants et l'équipe de vie scolaire sera poursuivi.

11. Un système de tutorat ou d'entraide à distance pourra être mis en place entre les élèves présents en classe et ceux qui restent chez eux ; la coordination de ce dispositif peut être assurée par un CPE ou un AED mais d'autres solutions peuvent être envisagées localement.

Liens utiles

Circulaire du 4 mai 2020 relative à la réouverture des écoles et des établissements scolaires
<https://www.education.gouv.fr/bo/20/Hebdo19/MENE2011220C.htm>

Fiches DGESCO « Préparer la reprise » :
<https://eduscol.education.fr/cid151499/reouverture-des-ecoles.html>

Fiches DGESCO « Continuité pédagogique » :
<https://eduscol.education.fr/pid39543/continuite-pedagogique.html>

Recommandations des IA-IPR et des IEN ET-EG du 24 mars 2020 sur la continuité pédagogique et éducative :
<https://disciplines.ac-toulouse.fr/planification-et-coordination-de-la-continuite-pedagogique-recommandations>

Recommandations pour les champs professionnels de SEGPA

Les IEN ET en responsabilité des champs professionnels de SEGPA HAS, ERE, VDL et Habitat recommandent, avant la réouverture des établissements scolaires, d'engager une réflexion sur les organisations des enseignements des champs professionnels. Il est impératif de s'appuyer sur le protocole sanitaire et les rappels des fondamentaux qui figurent dans chacune des fiches notamment la fiche « salles de classe » et la fiche « enseignements spécifiques ».

Il s'agit dans tous les cas de :

- **maintenir la distanciation physique ;**
- **appliquer les gestes barrières ;**
- **limiter le brassage des élèves ;**
- **assurer le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels ;**
- **former, informer, communiquer.**

Les ateliers professionnels en SEGPA ont pour vocation de motiver les élèves et de viser, à travers des activités simples, la maîtrise des compétences du socle commun de connaissances, de compétences et de culture. Ils permettent également de découvrir certains métiers pour aider l'élève dans ses choix d'orientation.

De ce fait :

- Même si les travaux pratiques ne sont pas prioritaires, si un intérêt pédagogique clairement établi par les équipes, au plus près des réalités locales, amène l'établissement à les maintenir, il conviendrait de respecter les principes généraux (indiqués ci-dessus) et plus spécifiquement :
 - organiser des activités individuelles pour éviter les échanges de matériel ;
 - privilégier des démonstrations par l'enseignant ou à l'aide de vidéos ;
 - prévoir un poste de travail par élève ;
 - privilégier l'utilisation du matériel individuel. Le matériel pédagogique habituellement collectif ne sera utilisé que par un seul élève, sinon prévoir un nettoyage /désinfection entre chaque élève ;
 - s'assurer que le matériel pédagogique est nettoyé et désinfecté avant et après chaque utilisation (nettoyage régulier du poste de travail et des outils).
- Le retour au collège doit axer les apprentissages sur la maîtrise du socle et le projet d'orientation. Pour les élèves qui envisagent la voie de l'apprentissage, certaines difficultés sont à prévoir dans la recherche des entreprises d'accueil et un accompagnement de chaque élève doit permettre d'envisager des solutions alternatives.

- Le CFG sera comme le DNB délivré au regard du dossier scolaire (sans oraux avec la validation des compétences du socle cycle 3 pour le CFG, cycle 4 pour le DNB) et de la moyenne des moyennes du 1^{er} et 2^e trimestre, hors périodes de confinement pour les disciplines concernées en remplacement des épreuves écrites (FAQ du 5 mai). Les élèves ont néanmoins travaillé sur la préparation de l'oral du DNB ou du CFG. Il semble opportun de permettre aux élèves de présenter ce travail (en présentiel ou en distanciel) afin de les valoriser et leur permettre de se positionner. Ce travail lié à l'acquisition de compétences orales leur sera nécessaire dans la suite de leur parcours de formation mais aussi dans leur vie personnelle, sociale et professionnelle. Il pourra être valorisé par une appréciation portée sur le livret scolaire précisant le niveau d'implication et de motivation de l'élève.

- Un autre point pouvant être travaillé par les enseignants des champs professionnels : les compétences liées à l'utilisation des outils informatiques et au travail en distanciel. Elles pourront donc être mobilisées et travaillées avec, par exemple, des supports en rapport avec la découverte de métiers ou de formation. Cela permettra d'anticiper d'éventuelles situations d'apprentissage à distance et/ou en présentiel.

Si des stages d'observation ou d'initiation étaient prévus en fin d'année, compte tenu du contexte, il ne semble pas possible de les maintenir.

Recommandations pour le lycée professionnel

Élèves en présentiel

1. **Les premières séances** pourront être un **temps de reprise et de remédiation** des éléments travaillés à distance, de manière à identifier les différences d'acquis entre les élèves dont l'accessibilité au cours, l'assiduité et les difficultés d'apprentissage ont pu varier. Les compétences développées pendant le confinement seront valorisées et consolidées.

2. Il est recommandé de proposer un **nombre limité de séquences** d'ici la fin de l'année scolaire. L'objectif n'étant pas de finir le contenu des programmes et des référentiels à tout prix, cette ou ces séquences cibleront quelques éléments « incontournables » dont l'acquisition est prioritaire dans la perspective de la prochaine rentrée scolaire.

Les professeurs pourront se référer aux recommandations données par les inspecteurs de leur champ disciplinaire.

Dans la mesure du possible, on veillera à prendre en compte la spécificité de l'année suivante, en particulier pour les classes présentant des enjeux d'examen et d'orientation.

3. On gagnera à **cibler les apprentissages et compétences fondamentaux** pour lesquels les élèves sont le plus en retard afin de garantir prioritairement leur acquisition. Si cela est compatible avec l'organisation choisie par l'établissement, des **groupes de compétences** pourront être constitués de manière à différencier les contenus proposés aux élèves.

4. De manière à soutenir la motivation des élèves et à développer leurs compétences professionnelles, la mise en activité dans les ateliers professionnels est à privilégier dans les formations où les conditions sanitaires la rendent possible.

5. Dans le cadre de la reprise, les professeurs continuent à évaluer leurs élèves selon les modalités qu'ils fixent. Toutefois on privilégiera les évaluations formatives, qui donneront des retours constructifs aux élèves sur leurs acquis.

Pour des raisons d'équité, les évaluations proposées pendant le confinement ou lors de la reprise ne seront pas prises en compte pour la détermination des notes attribuées aux examens nationaux.

Tous ces éléments seront valorisés à travers une appréciation portée par les professeurs sur le livret scolaire afin d'éclairer les travaux du jury sur la motivation et l'assiduité des élèves.

Dans l'établissement, hors du groupe classe

6. Différents temps peuvent être proposés, de façon personnalisée, en priorité aux élèves les plus fragiles mais également aux élèves volontaires.

De façon concertée, les professeurs et d'autres acteurs des équipes éducatives (par exemple, les assistants d'éducation) cibleront, pour les élèves fragilisés par le confinement, les éléments qui les ont mis en difficulté : compétences numériques, méthodologie, organisation temporelle du travail, travail personnel complémentaire, afin de développer les capacités de l'élève à s'adapter aux différentes modalités d'enseignement (présentiel et distanciel). L'objectif sera d'amener les élèves vers une plus grande autonomie dans le travail personnel.

Les professeurs cibleront les apprentissages et compétences fondamentaux pour lesquels les élèves sont le plus en retard afin de garantir prioritairement leur acquisition.

7. Le professeur documentaliste pourra être mobilisé, notamment pour des séances d'éducation aux médias et à l'information en lien avec les apprentissages en classe, éventuellement dans le cadre des projets conduits par les professeurs disciplinaires.

Articulation « présentiel/distanciel »

« **Au lycée professionnel**, compte tenu de la suspension des périodes de formation en entreprise, il convient de s'assurer que la formation professionnelle est suffisante en privilégiant les enseignements professionnels. À compter de leur éventuelle réouverture, les cours en atelier devront être privilégiés, notamment en terminale. »

Stratégies au choix : Alternance présentiel/distanciel

- Le présentiel pour préparer le distanciel
- Le distanciel pour préparer le présentiel (typologie : classe inversée)
- Alternance présentiel/distanciel par des professeurs différents

Articulation présentiel/distanciel d'une séance

Proposition 1 :

J1	J2 + J3	J4	J5	
Introduction du sujet	Diagnostic (prérequis) *	Nouveaux apprentissages (compétences : savoirs, savoir-faire, savoir être)	Consolidation Approfondissement	Evaluation
Distanciel	Distanciel	Présentiel	Distanciel	Distanciel
				

(*) Cette phase peut aussi être mise à profit pour une appropriation des protocoles, plan de travail, consignes de sécurité spécifiques...

Proposition 2 :

J1	J2	J3	J4
Introduction du sujet : définition des objectifs, modalités organisationnelles, apports disciplinaires...	Réalisation des activités	Accompagnement Remédiations, étayage...	Poursuite des activités, remise des travaux & évaluation
Présentiel	Distanciel	Présentiel (*)	Distanciel
			

(*) Présentiel (sur RDV individuels ou en groupes) / ou en Distanciel (chat, RDV synchrones...)

Concernant les élèves qui poursuivront les apprentissages à distance

8. Chaque établissement poursuivra ou adaptera l'organisation du temps de travail mise en œuvre en veillant à prendre en compte l'ensemble des niveaux de classe et des disciplines. Les recommandations des inspecteurs faites le 24 mars 2020 sur la continuité pédagogique demeurent valides (<https://disciplines.ac-toulouse.fr/planification-et-coordination-de-la-continuite-pedagogique-recommandations>).

9. On prêtera une attention particulière aux élèves fragiles afin d'en éviter le décrochage : pour ces élèves, on maintiendra un suivi intensif avec notamment des prises de contact, des temps de travail et d'écoute individuels. Un travail concerté entre les enseignants et l'équipe de vie scolaire sera poursuivi.

Exemple possible d'articulation présentiel/distanciel en lycée professionnel

Enseignement en présentiel

JOUR 1

Les élèves sont présents. L'enseignant fait le lancement de l'activité, précise les attendus et le calendrier prévisionnel (dates de retour des travaux intermédiaires et de la production finale, adresse de l'espace collaboratif de dépôt, modalités et code d'accès... dates et horaires des moments de « rendez-vous » possibles), présente les éléments utiles à la réalisation de l'activité (lien vers sites utiles, tutos, éléments de cours en ligne...), répond aux questions.

Dans la période actuelle de crise sanitaire, le nombre de groupes peut être multiplié en fonction des contraintes de nombre d'élèves présents en simultané, le temps nécessaire à ce travail de lancement n'excédant pas une heure.

RENDEZ-VOUS EN PRÉSENTIEL À DATES ET HORAIRES FIXÉS EN AMONT :

À dates et horaires fixés par l'enseignant, des plages de rendez-vous sont planifiées. Les élèves s'inscrivent quand ils en estiment le besoin et viennent rencontrer l'enseignant pour échanger sur le contenu des travaux.

Ces rendez-vous sont individuels ou en groupes (élèves ayant la même problématique). Les réponses sont personnalisées.

Enseignement en distanciel

JOURS 2, 3, 4... JUSQU'À LA DATE LIMITE DU DÉPÔT DE LA PRODUCTION FINALE :

Les élèves travaillent en distanciel, échangent avec le professeur par mail, SMS, chat... quand ils ont besoin de précisions ou d'une aide sur un point précis (souvent bloquant).

L'enseignant répond individuellement aux élèves en donnant les éléments leur permettant d'avancer dans leurs travaux.

Quand un élève dépose un travail sur l'espace collaboratif, l'enseignant est alerté. Il en prend connaissance quand il le souhaite, l'amende, le corrige en tout ou partie, et le renvoie avec ses commentaires. Il est particulièrement intéressant de renvoyer des capsules vidéo ou audio où l'enseignant développe ses remarques (feedback).

À la date limite fixée, les travaux sont figés et évalués par l'enseignant. Des remédiations peuvent éventuellement être mises en place mais si tout a été fait correctement, il n'y en a pas besoin...

Modalités d'accompagnement hors classe en présentiel

Les « rendez-vous » peuvent être pris en charge par des enseignants de la même discipline sans que cela soit toujours le même. Ces moments sont là pour débloquer des situations, remettre l'élève en confiance, lui apporter des éléments méthodologiques ou parfois des contenus qu'il n'aurait pas été en mesure de trouver sur les espaces numériques mis à sa disposition.

Intérêt

LA SOUPLESSE DU SYSTÈME :

Les dates limites de restitution des travaux sont fixées mais les élèves peuvent rendre les travaux à tous moments avant ces dates. Ceci permet à l'enseignant d'échelonner ses corrections et ses retours vers les élèves.

Les séquences en présentiel (lancement de l'activité et moments de rendez-vous) sont planifiées par l'enseignant et peuvent donc tenir compte des contraintes personnelles de celui-ci (pendant la période de crise sanitaire actuelle, garde d'enfants empêchant sa présence, par exemple...).

L'INDIVIDUALISATION :

Chaque élève bénéficie d'un suivi individuel.

Les élèves les plus autonomes avancent plus rapidement, à leur rythme, et ne sont pas ralentis par
Dans la période actuelle de crise sanitaire, le nombre de groupes peut être multiplié en fonction des contraintes de nombre d'élèves présents en simultané, le temps nécessaire à ce travail de lancement n'excédant pas une heure.

LA RESPONSABILISATION DES ÉLÈVES ET LE TRAVAIL SUR L'AUTONOMIE :

Le principe de la date limite de dépôt des travaux associé à la disponibilité en permanence de l'enseignant (à distance et en présentiel lors des rendez-vous) développe la responsabilité et l'autonomie chez les élèves. Il n'y a plus d'éléments bloquants qui favoriseraient le décrochage. Ce mode d'organisation est particulièrement adapté au travail par projet.

LIMITES

Cette organisation suppose que les « Plans de Formation » (ou Plans de Travail) soient construits en amont (activités, éléments de cours, tutos, exercices corrigés, exercices à difficultés croissantes, évaluation intermédiaire, évaluation terminale...) et contiennent tous les éléments nécessaires à un travail en toute autonomie.

Cela nécessite évidemment que l'élève joue son rôle d'élève et soit partie prenante dans sa formation.

Il est à noter que ce mode d'organisation pédagogique est utilisé à grande échelle dans le système éducatif Danois avec un réel développement de l'autonomie des élèves.

Exemple d'outil d'aide à la réflexion pédagogique en lycée professionnel

1^{er} temps :

RÉFLEXION PÉDAGOGIQUE POUR CHAQUE ENSEIGNEMENT

Ce tableau est à appréhender en tant qu'outil d'aide à la réflexion, il n'induit pas que toutes les options pédagogiques soient retenues pour un enseignement donné, mais qu'elles aient toutes été questionnées pour correspondre à des choix individuels et/ou collectifs.

Enseignement (à préciser)				
	Contenus - Approche pédagogique	Evaluation - Approche pédagogique	Nbre heures (1)	Remarques
Présentiel professeur classe				
Présentiel autre professeur				
Présentiel, étude hors la classe				
Distanciel Synchron				
Distanciel Asynchrone				
Total heures				
(1) Semaine ou autre temporalité				

2^e temps :

ÉLABORATION D'UN TABLEAU DE BORD POUR UNE VUE D'ENSEMBLE DU DISPOSITIF PÉDAGOGIQUE. MISE EN COMMUN DES CHOIX ISSUS DE LA RÉFLEXION PÉDAGOGIQUE POUR CHAQUE ENSEIGNEMENT.

Enseignement (à préciser)				... idem pour chaque enseignement	Accompagnement renforcé/remédiation		Total heures (1)	Remarques
	Contenus Approche pédagogique	Evaluation Approche pédagogique	Nombre heures	...		Contenus Approche pédagogique	Nombre heures	
Présentiel professeur classe				...	Présentiel professeur classe			
Présentiel autre professeur				...	Présentiel autre professeur			
Présentiel, étude hors la classe				...	Présentiel, étude hors la classe			
Distanciel Synchron				...	Distanciel Synchron			
Distanciel Asynchrone				...	Distanciel Asynchrone			
Total					Total			
(1) Semaine ou autre temporalité					Facultatif			
					sport, santé, civisme et culture			
							Contenus	Nbre
					Présentiel			
					Distanciel Sync.			
					Distanciel Async.			
					Total			